

Compte rendu de séance

Séance du 23 Novembre 2017

L' an 2017 et le 23 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, HURTEAU Sabrina, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, POTTIER Soazig, MM : BESNIER Laurent, DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : JACQUEMIN Marie à Mme POTTIER Soazig, MOREL Patricia à Mme MASSET Geneviève

Absent(s) : Mme COCONNIER Sonia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 17/11/2017

Date d'affichage : 17/11/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
le : 24/11/2017

et publication ou notification
du : 24/11/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

Ordre du jour

- 17-086 - Lotissement La Clef des Champs - réservations de lots
- 17-087 - Budget Lotissement "Le Hameau du Fresne" - Clôture
- 17-088 - Budget Principal - Décisions Modificatives n°3 et n°4
- 17-089 - Emprunt Caisse des dépôts et consignations - remboursement
- 17-090 - Plateforme multimodale - Subvention répartition du produit des amendes de police

17-091 - Effacements de réseaux rues des Planchettes et du Champtriquant - Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange

17-092 - Vitré Communauté- Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lié au transfert de la compétence développement économique dans le cadre de la loi NOTRe

17-093 - Recrutement d'agents contractuels - délibération de principe

17-094 - Modification du tableau des effectifs

17-095 - Devis divers

17-096 - Réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie - marchés - avenant

17-097 - Budget assainissement collectif - Décisions modificatives n°1

17-086 - Lotissement La Clef des Champs - réservations de lots

NUMERO ANNULE

Aucun (pour : 0, contre : 0, abstentions : 0)

17-087 - Budget Lotissement "Le Hameau du Fresne" - Clôture

Madame le Maire rappelle que tous les lots du lotissement "Le Hameau du Fresne" ont été vendus et qu'il faut par conséquent virer l'excédent de ce budget sur le budget principal puis le clôturer.

Le Conseil Municipal

DECIDE de verser l'excédent de 53 798,99 € du budget Lotissement "Le Hameau du Fresne" sur le Budget Principal

DECIDE de clôturer le Budget "Le Hameau du Fresne"

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document lié à ces opérations.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

17-088 - Budget Principal - Décisions Modificatives n°3 et n°4

Vu la délibération n°17-025 du 30 mars 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 (budget principal) ;

Vu l'avis de la commission « finances » ;

Considérant la nécessité de procéder aux virements de crédits tels que figurant ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations comptables et financières.

Le Conseil Municipal

VOTE les décisions modificatives n°3 et 4 suivantes :

DM n°3

Pour solder les honoraires du bureau d'études 2LM (maîtrise d'oeuvre sécurisation voirie rue de l'Ecu), il est nécessaire d'ouvrir une nouvelle opération « sécurisation voirie » en y inscrivant les crédits suivants :

Article 2312-28 "sécurisation voirie": + 2 500 €

Article 2313-42 "extension cantine": - 2 500 €

DM n°4

Une étude de faisabilité concernant l'ancien garage situé 3 rue Docteur Lebreton avait été menée en 2016 pour un montant de 9 986,40 €.

En 2017, les travaux ont démarré, il convient d'intégrer l'étude de faisabilité sur le compte des travaux. Cette étude se décompose en 3 projets différents :

- | | |
|---------------------------------|------|
| 1- une plateforme multimodale : | 50 % |
| 2- une cellule commerciale : | 25% |
| 3- un logement social : | 25 % |

Une décision modificative est nécessaire pour cette intégration (opérations d'ordres au chapitre 041)

Art 2031-041	+ 9 986,40€	n° inventaire : GARAGE-2016-17
Art 2312-041	+ 4 993,20€	n° inventaire : 2017-14-Plateforme multimodale
Art 2313-041	+ 2 496,60€	(logement, Code TVA : 011)
Art 2313-041	+ 2 496,60€	(cellule commerciale, code TVA : 002)

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 1)

17-089 - Emprunt Caisse des dépôts et consignations - remboursement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maison située au lieu-dit "Le Guillaume" a été vendue. Elle propose par conséquent au Conseil de rembourser le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations correspondant aux travaux sur ce bâtiment.

Le Conseil Municipal

DECIDE de rembourser le capital restant dû du prêt n° 1044048 de la CDC s'élevant à 26 975 €.

DECIDE de rembourser les derniers intérêts (qui seront calculés en fonction de la date du remboursement du capital)

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

17-090 - Plateforme multimodale - Subvention répartition du produit des amendes de police

Le Conseil Municipal

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le dossier d'aménagement d'une plateforme multimodale: parc de stationnement et cheminements piétonniers.

DIT que les travaux seront réalisés en 2018.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

17-091 - Effacements de réseaux rues des Planchettes et du Champtrinquant - Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange

Madame le Maire informe le Conseil que les travaux d'effacements de réseaux rue des Planchettes et rue du Champtrinquant sont en cours.

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité rue des Planchettes et rue du Champtrinquant.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

17-092 - Vitré Communauté- Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lié au transfert de la compétence développement économique dans le cadre de la loi NOTRe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1321-1 – L 5211-5 et L 5211-17 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu les délibérations 189 et 190 du Conseil communautaire en date du 6 novembre 2016 ;

Vu la délibération n° 100, en date du 7 juillet 2017, du conseil communautaire relatives aux modalités patrimoniales du transfert de la compétence développement économique.

Considérant les travaux de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées et notamment, la CLECT du 28 septembre 2017 portant évaluation des montants des transferts induits par le transfert de la compétence développement économique lié à la loi NOTRe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Considérant que le rapport annexé à la présente délibération a été voté à l'unanimité des membres de la CLECT le 28 septembre 2017.

Le Conseil Municipal

- VALIDE le rapport définitif de la CLECT du 28 septembre 2017 (joint en annexe) ;
- VALIDE les montants des attributions de compensation définitives avec effet au 1^{er} janvier 2017 (joint en annexe).

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

17-093 - Recrutement d'agents contractuels - délibération de principe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal décide:

- D'AUTORISER Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions de l'article 3 1°) de la loi susvisée. Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- DE PREVOIR à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 1)

17-094 - Modification du tableau des effectifs

Vu le tableau d'avancements de grade proposé par le CDG 35,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 16 octobre 2017,

Vu l'avis des commissions "Finances" et "Personnel";

Le Conseil Municipal

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

fonctions	grade actuel	Avancement de grade	date d'effet
Espaces verts	adjoint technique territorial	adjoint technique principal 2ème classe	01/12/2017
Cantine - garderie - ménage	adjoint technique territorial	adjoint technique principal 2ème classe	01/12/2017
Accueil - comptabilité	adjoint administratif territorial	adjoint administratif principal de 2ème classe	01/12/2017

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

17-095 - Devis divers

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants (à payer en investissement) :

BUDGET PRINCIPAL		
Panneaux	Self Signal	514,15 € TTC
Revêtement sol salle Unisson	Stéphane JEUSSET	1 872,00 € TTC
Garage rue du Dr Lebreton - sablage de la charpente métallique - couche d'apprêt	STRB	11 076,07 € TTC

A la majorité (pour : 17, contre : 1, abstentions : 0)

17-096 - Réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie - marchés - avenant

Vu la délibération n°16-115 du Conseil Municipal réuni le 21 décembre 2016 autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;
 Considérant que certains travaux complémentaires doivent être réalisés: démolition de l'ensemble des plafonds et rallongement des appuis des menuiseries.

Lot 1	Entreprise	Marché en € HT	Avenant n°1 en €	Avenant n°2 en €	Nouveau montant du

			HT	HT	marché en € HT
Démolition maçonnerie	BTEM	22 480,75	900,00	1 593,13	24 973,88

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

17-097 - Budget assainissement collectif - Décisions modificatives n°1

Vu la délibération n°17-026 du 30 mars 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 (budget assainissement collectif) ;

Vu l'avis de la commission « finances » ;

Considérant la nécessité de procéder aux virements de crédits tels que figurant dans le tableau ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations comptables et financières.

Le Conseil Municipal

VOTE les décisions modificatives n°1 suivantes :

article 628 (sous traitance générale)	+ 3 000 €
article 70 611 (redevance assainissement)	+ 3 000 €

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 21 heures 50 minutes